

NOUVELLES

ET DE



Lyon, 1^{er} avril 1848.

AFFAIRES D'ITALIE

Milan, 28 mars. — En ce moment arrive un bulletin de l'armée. L'ennemi est complètement battu ; le chef d'état-major pris avec 50 à 60 officiers supérieurs, 3 batteries d'artillerie, et 800 prisonniers.

L'action a eu lieu entre Brescia et Crémone.

Charles-Albert sera demain à Pavie avec 15,000 hom.

On lit dans le *Sémaphore* :

« Une lettre de Rome du 24 mars, annonce que le pape a fait partir des troupes qui vont porter secours aux Milanais. Les volontaires s'enrôlent en masse. Pie IX était décidé à se mettre à la tête d'une croisade contre l'absolutisme. Il n'est plus nécessaire de se réunir contre ce qui tombe de soi-même. »

Tentative d'assassinat par un mari sur l'amant de sa femme; tentative de suicide.

Jean Jaffier, scieur de long, était un excellent ouvrier qui ne s'était fait remarquer que par sa bonne conduite et son amour du travail, jusqu'au jour où, emporté par un accès de colère et de jalousie, il commit la tentative d'assassinat qui l'amène aujourd'hui sur le banc des assises.

Jaffier s'aperçut un jour que sa femme entretenait des relations coupables avec le nommé Bocage ; il la renvoya en partageant avec elle le mobilier commun.

La femme Jaffier continua ses relations adultères, et, à partir de ce moment, vécut presque publiquement avec Bocage.

Jaffier en conçut un tel chagrin qu'il se déranger et se mit à fréquenter les cabarets. Depuis lors on l'entendit souvent proférer des menaces contre Bocage, lorsqu'un évènement, qui aurait dû mettre un terme à son ressentiment, vint au contraire l'augmenter.

La malheureuse femme Jaffier devint enceinte et mourut des suites d'une fausse couche. Jaffier eut alors une entrevue avec Bocage, et lui réclama la restitution des effets



DE PARIS

LYON.

qui avaient appartenu à sa femme. Cette entrevue fit naître de nouvelles difficultés entre le mari et l'amant.

L'irritation de Jaffier s'en accrut, et le 6 septembre, Jaffier, ayant rencontré Bocage sur le seuil de sa boutique de marchand de vins, rue du Bon-Puits, 20, lui tira à bout portant un coup de pistolet dans la poitrine ; puis, agitant son arme en l'air, il se mit à courir dans la rue et s'écria : Victoire ! vengeance ! justice est faite ! je l'ai tué ! En même temps, une seconde détonation se fit entendre : Jaffier venait de placer sous son menton et de tirer l'autre pistolet, en disant : A mon tour !

La blessure de Bocage, quoique grave, n'a pas été mortelle ; quant à Jaffier, il ne s'était fait aucune blessure.

L'attitude de Jaffier est convenable : Je comprends maintenant, dit-il, que j'ai eu tort de me faire justice moi-même ; mais j'ai calculé toutes les conséquences de l'action que j'ai commise, et je m'y soumetts avec résignation.

L'accusation est soutenue par l'avocat-général de Royer, et combattue par M^e Faverie.

Reconnu coupable, Jaffier, grâce aux circonstances atténuantes reconnues en sa faveur, n'est condamné qu'à six années de réclusion sans exposition.

— On dit que l'empereur de Russie vient de publier un manifeste dans lequel il déclare qu'il est résolu, quoiqu'il arrive, à ne reculer devant aucun sacrifice pour soutenir les traités de 1814 et 1815.

On pourra lui répondre aussi qu'il est *trop tard* ! Il s'inclinera devant ce terrible arrêt, et méditera sur le sort de Paul Ier, sur les rancunes invétérées de l'aristocratie moscovite, et se rappellera que, dès la première année de son avènement, une conspiration profondément ourdie a failli lui coûter et le trône et la vie.

— On lit dans le *Commercio de Cadix* :

« On nous écrit de San-Roque (petite ville voisine de Gibraltar), que le gouvernement anglais, allarmé des évé-